



ABIVAX ANNONCE LA MISE A DISPOSITION D'UN PROSPECTUS DANS LE CADRE DE SON AUGMENTATION DE CAPITAL

PARIS, France, le 23 février 2023 – 20:00 (CET) – Abivax SA (Euronext Paris : FR0012333284 – ABVX), (Euronext Paris : FR0012333284 – ABVX), société de biotechnologie au stade clinique de phase 3 développant des médicaments modulant le système immunitaire afin de traiter des patients atteints de maladies inflammatoires chroniques, annonce aujourd'hui la mise à disposition d'un second amendement à son Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé par la Société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 28 avril 2022 sous le numéro D.22-0372 et d'un prospectus d'admission approuvé par l'AMF sous le numéro 23-052, le 23 février 2023 dans le cadre de son augmentation de capital réservée d'un montant de 130 millions d'euros (l'« **Augmentation de Capital** »).

Le prospectus est constitué :

- du Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé par la Société auprès de l'AMF le 28 avril 2022 sous le numéro D.22-0372 ;
- de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé par la Société auprès de l'AMF le 2 septembre 2022 sous le numéro D.22-0372-A01 ;
- de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé par la Société auprès de l'AMF le 23 février 2023 sous le numéro D.22-0372-A02 ;
- de la note d'opération ; et
- du résumé du prospectus.

Ces documents peuvent être consultés sur le site internet de la Société sur le site Web de la Société (www.abivax.com) et/ou sur le site Web de l'AMF (www.amf-france.org).

La Société indique par ailleurs que son communiqué de presse du 22 février 2023 relatif à l'Augmentation de Capital incluait une erreur matérielle quant au calcul de la décote entre le prix de souscription et la moyenne pondérée par les volumes (VWAP) des cours des 15 dernières séances précédant la date de détermination du prix d'émission. En prenant comme cours de référence la période du 1^{er} au 21 février 2023 (au lieu du 6 au 21 février 2023), la décote s'élève à 6,26% comme indiqué dans le prospectus (au lieu de 5,05% comme indiqué dans le communiqué de presse du 22 février 2023).

À propos d'Abivax (www.abivax.com)

Entreprise de biotechnologie en phase 3 clinique, Abivax vise à moduler le système immunitaire afin de traiter des patients atteints de maladies inflammatoires chroniques. Abivax, fondée par Truffle Capital, est cotée sur le compartiment B d'Euronext (ISIN : FR0012333284 – Mémo : ABVX). Basée à Paris et Montpellier, le candidat médicament phare d'Abivax, obefazimod (ABX464), est en développement clinique de phase 3 dans le traitement de la rectocolite hémorragique. Pour plus d'informations sur la Société, visitez le site www.abivax.com/fr. Suivez-nous également sur Twitter @ABIVAX_.

Contacts

**Abivax
Communications**
Regina Jehle
regina.jehle@abivax.com
+33 6 24 50 69 63

**Investors
LifeSci Advisors**
Ligia Vela-Reid
lvela-reid@lifesciadvisors.com
+44 7413 825310

**Press Relations & Investors Europe
MC Services AG**
Anne Hennecke
anne.hennecke@mc-services.eu
+49 211 529 252 22



**Public Relations France
Actifin**

Ghislaine Gasparetto
ggasparetto@actifin.fr
+33 6 21 10 49 24

**Public Relations France
Primatice**

Thomas Roborel de Climens
thomasdeclimens@primatice.com
+33 6 78 12 97 95

**Public Relations USA
Rooney Partners LLC**

Jeanene Timberlake
jtimberlake@rooneypartners.com
+1 646 770 8858

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse n'a qu'un but informatif, et les informations qui y sont contenues ne constituent pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans toute juridiction, notamment en France. De même, il ne donne pas et ne doit pas être traité comme un conseil d'investissement. Il n'a pas non plus de lien avec les objectifs de placement, la situation financière ou les besoins particuliers de qui que ce soit. Il ne doit pas être considéré par quiconque comme un substitut à l'exercice de son propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à changement sans préavis. La diffusion de ce communiqué de presse peut être restreinte par certaines législations locales. Les destinataires de ce communiqué de presse sont tenus de s'informer sur les éventuelles restrictions auxquelles ils pourraient être contraints et, le cas échéant, de les respecter.